



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

**Séance du 31 octobre 2013**

L'an deux mille treize et le trente et un octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM BESSETTES - BLANC - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONNE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT HEBRARD - RABOU - MM BONNET - BOUTIE - COLOMBIER - DUVAL - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - MAZARS - SARRAN - VANDENDRIESSCHE - VERNHES.

**N° 2013/174**

**Objet : Mise à disposition gratuite par la commune de Guitalens L'albarède d'un local pour l'accueil de jeunes**

Considérant que le diagnostic Enfance Jeunesse de la CCPA réalisé en 2011 a fait émerger le besoin d'une action en faveur des jeunes et que, pour cela, les élus de la CCPA ont souhaité inscrire dans le contrat Enfance Jeunesse la création d'un poste d'animateur à mi-temps et la création d'un lieu d'accueil dédié à la jeunesse,

Considérant que la CAF avait intégré cette action au contrat Enfance Jeunesse pour « l'accueil de jeunes en Pays d'Agout » à hauteur de 8 000 euros par an,

Considérant qu'une dynamique a été créée cette année grâce aux séjours jeunesse ou à la formation BAFA ayant permis au service jeunesse de la CCLPA d'être identifié par ce public,

Considérant qu'après la réalisation d'un diagnostic nécessaire afin d'identifier les lieux les plus appropriés pour la mise en place du local jeune, le local de Guitalens-L'Albarède a été retenu comme étant le plus adapté,

Considérant que ce lieu sera un lieu d'échange et de partage, de développement des projets citoyens avec les jeunes en présence d'un animateur qualifié les encadrant,

Considérant que la commune de Guitalens-l'Albarède a délibéré favorablement en faveur d'une mise à disposition à titre gratuit du bâtiment de l'ancienne école de Guitalens pour mener à bien cette action,

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la mise à disposition proposée à titre gratuit du bâtiment de l'ancienne école de Guitalens afin de permettre l'aménagement d'un local pour les jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la mise à disposition à titre gratuit du bâtiment de l'ancienne école de Guitalens par la Commune de Guitalens-L'Albarède afin de permettre l'aménagement d'un local pour les jeunes, et ce à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,